

L'hon. M. FISHER : Non.

M. FOWLER : Le ministre se rappelle cette convention ?

L'hon. M. FISHER : Non. Je me rappelle d'en avoir entendu parler.

M. FOWLER : Le député de Digby devait recevoir \$5,000 s'il réussissait à faire faire de Digby un port d'hiver.

L'hon. M. FISHER : Je n'ai pas embarrassé ma mémoire de cela.

M. FOWLER : L'honorable député de Digby n'est pas ici.

M. COPP : J'y suis.

M. FOWLER : L'honorable député de Digby pourrait nous donner des explications au sujet de cette convention qui a été mise par écrit entre lui et la municipalité de la ville de Digby. Il a été dit dans cette convention qu'il aiderait grandement à obtenir du Gouvernement à accorder une subvention considérable pour la ville de Digby et qu'en retour de ces services éminents il recevrait une somme de \$5,000. Je crois qu'il a reçu \$500 à compte. Est-ce que cet item de \$10,000 est une partie de l'octroi que le député de Digby devait obtenir du Gouvernement ? Je voudrais savoir si on lui a payé quelque chose à part des \$500.

M. COPP : Je puis dire à l'honorable député que les \$10,000 votés l'année dernière n'ont pas encore été dépensés. J'espère qu'ils le seront et que nous aurons dans un avenir prochain un quai à Digby. Je puis donner en outre à mon honorable ami, l'assurance que ce crédit n'a rien à faire du tout avec aucune entente que je pouvais avoir eue avec le conseil de ville au sujet de paiements que l'on pourrait avoir fait.

Je n'ai jamais touché à un seul sou des sommes votées par le gouvernement fédéral se rapportant au quai de Digby ou autrement. Ces \$2,000 que nous votons aujourd'hui sont simplement l'octroi annuel que nous avons reçu depuis des années. Il y a certaines années où nous avons jugé nécessaire de dépenser tout l'octroi et d'autres on a jugé que cela n'était pas nécessaire. Je crois que l'année dernière nous n'avons dépensé que \$3,000. Mais ce crédit est remis d'année en année dans le budget et est une mesure de précaution. En cas où il arriverait quelque imprévu on pourrait utiliser cet argent. Je n'ai jamais eu besoin de le demander.

M. FOWLER : Je ne dis pas que l'honorable député a reçu une partie des octrois du Gouvernement. Je veux savoir si les \$10,000 qui ont été votés l'année dernière étaient une des conditions du contrat.

M. COPP : Je n'en sais rien du tout.

M. FOWLER : L'honorable député n'en sait rien ? Prétend-il qu'il ne sait pas ce

qui a pu se passer, parce que nous avons eu les documents devant nous il y a un an. et la ville a voté \$500 à l'honorable député si je suis bien informé ?

M. BENNETT : N'était-ce pas \$5,000 ?

M. FOWLER : La convention était pour \$5,000, mais il n'a reçu que \$500 à compte.

M. A. COPP : Je suppose que l'on veut parler d'une affaire qui a été soulevée par l'honorable député de Simcoe (M. Bennett) il y a quelques années. J'aurais été trop heureux si l'honorable député avait persisté et demandé une enquête. Cependant, il n'a pas cru à propos de le faire. Il n'y a rien du tout dans la transaction entre le conseil et moi-même dont je puisse avoir honte. Il y eut une entente avec le conseil, qui était toute volontaire de sa part ; mais ce qui a eu lieu n'avait aucun rapport avec les crédits votés par le Gouvernement, alors ou maintenant ou pour l'avenir.

C'est le ministre des Travaux publics lui-même qui, je crois, a inscrit les dix mille dollars dans le budget. Je puis dire que je demandais autre chose que cela. Mais cette jetée est une jetée interprovinciale et au sujet de laquelle les députés de la ville de Saint-Jean (N.-B.) s'intéressaient tout autant que moi. Il faut une nouvelle jetée, nous devons en avoir une. Qu'elle soit construite par le Gouvernement ou par les compagnies de navigation, c'est une question qui n'a pas encore été réglée.

M. FOWLER : L'honorable député dit-il qu'il n'y a pas eu entre lui et la municipalité une convention en vertu de laquelle il devait recevoir une certaine somme de la municipalité, à condition qu'il obtint une subvention du Gouvernement ? S'il dit non, cela termine l'affaire.

M. COPP : L'honorable député dit cela. La convention n'avait rien à faire avec le Gouvernement, la convention entre le conseil municipal et moi-même n'avait rien à faire avec le Gouvernement ou la municipalité de Digby. C'était une convention entre le conseil de ville . . .

M. FOWLER : Dans quel but ?

M. COPP : Dans le but d'engager une compagnie à entreprendre l'amélioration du port de Digby.

M. FOWLER : L'honorable député prétend-il que la convention spécifiait une compagnie ?

M. COPP : J'ai oublié ce que la convention spécifiait particulièrement, mais telle était l'intention.

L'hon. M. FISHER : La jetée de Digby a été construite il y a plusieurs années, en grande partie pour venir en aide au commerce entre Digby et Saint-Jean et les ports des Etats-Unis, et elle est tombée en désuétude. Nous avons été obligés de dépenser de l'argent de temps à autre. On m'in-